



Aux membres de la Commission de Concertation
Hôtel Communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2

1200 Bruxelles

Bruxelles, le 11 février 2015.

Madame, Monsieur,

Concerne : demande de régularisation de permis d'urbanisme 20 Parvis St Henri

Nous avons pris connaissance de la demande de régularisation du permis d'urbanisme pour la démolition des annexes au 1^{er} étage en façade arrière, la transformation de tous les étages, la construction d'une extension et d'une terrasse au 1^{er} étage en façade arrière et la construction d'une lucarne en façade arrière de l'immeuble repris en rubrique.

Nous avons examiné le dossier et vous faisons part de nos remarques :

1. Nous constatons que les documents soumis à l'enquête publique sont incomplets ; en effet, les photos de la situation existante ne correspondent pas à la réalité ; en effet, la démolition prévue a eu lieu et le gros œuvre de l'extension est réalisé et est visible du parc Itterbeek ;
2. Le demandeur souligne l'absence de dérogations ; or le dossier soumis à l'enquête publique note pas moins de 4 dérogations dont 3 au RRU relatives respectivement à la profondeur, à la hauteur de la construction, à la toiture/lucarnes et une dérogation au COBAT relative à la lucarne ;
3. On note également une différence concernant la profondeur de la construction ; en effet, sur un plan, la profondeur (N°22) est de 3,46 m alors que sur le document, elle est de 2,88 m ;
4. Nous déplorons bien évidemment qu'il s'agit dans ce cas, à nouveau d'une demande de régularisation ;

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les points évoqués ci-dessus et souhaitons être convoquées à la commission de concertation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le comité Parvis St Henri

Pour les comités du Haut Woluwe

Geneviève Vermoelen
90/7 avenue du Castel

Béatrix Tilquin
21, avenue Albertyn